

COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR

Document arrêté

PLAN LOCAL D'URBANISME

5. Annexes

5.4 Secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres

5.4.1 Plan des secteurs
situés au voisinage des
infrastructures de
transports terrestres

Pièce n°5.2

Arrêté par délibération du
Conseil Municipal : 05/11/2024

Approuvé par délibération du
Conseil Municipal :

INITIATIVE Aménagement et Développement

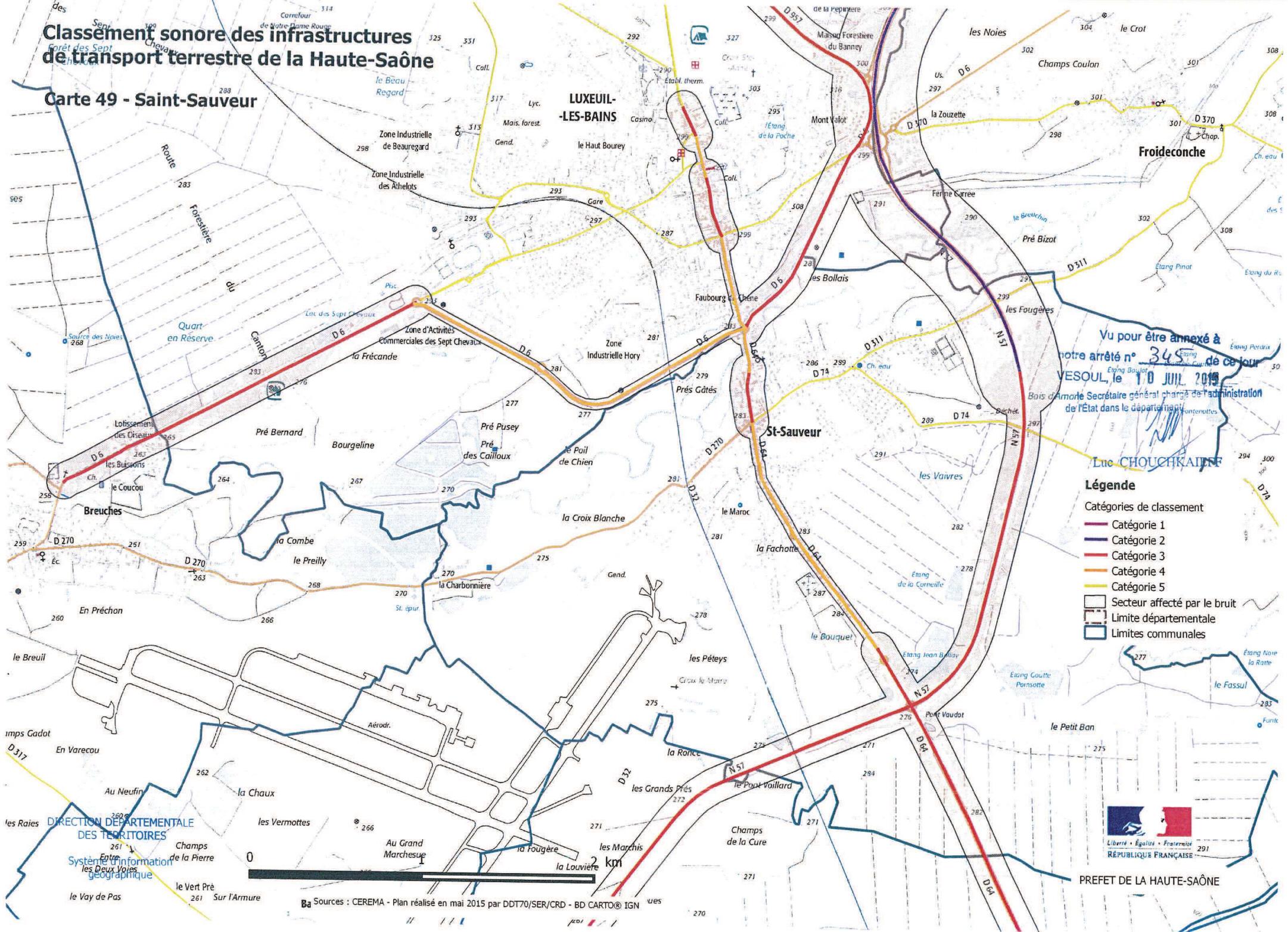
Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiativead@orange.fr

Agence de Besançon
Tél : 03.81.83.53.29 - initiativead25@orange.fr



Classement sonore des infrastructures de transport terrestre de la Haute-Saône

Carte 49 - Saint-Sauveur



Vu pour être annexé à
notre arrêté n° 345 de ce jour
VESOUL, le 10 JUIL. 2019
Bois d'Amoré Secrétaire général chargé de l'administration
de l'Etat dans le département

Luc CHOCHKALINEF

Légende

Catégories de classement

- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3
- Catégorie 4
- Catégorie 5
- ▭ Secteur affecté par le bruit
- ▭ Limite départementale
- ▭ Limites communales



PREFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Sources : CEREMA - Plan réalisé en mai 2015 par DDT70/SER/CRD - BD CARTO® IGN

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Système d'information
géographique